

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 16 MARS 2023

ID : 033-213304470-20230221-005_01_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 005/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 13
- > votants : 18

OBJET :

VENTE FOSSE « LA CROIX SUD » ZR 358

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Franck OBERG (*procuration donnée M. Stéphane CATALAN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Véronique GERARD (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe que les parcelles cadastrée ZR numéros 358-359-360 et 361 issues de la division de la parcelle cadastrée ZR numéro 101 inscrite en nature de fossé n'a plus, et depuis de nombreuses années cette vocation.

V la délibération n°064/222 du 04 octobre 2022 acceptant la vente des parcelles communales issues de la parcelle cadastrée ZR 101 ;

Considérant que chaque propriétaire riverain a proposé d'acquérir la parcelle jouxtant sa propriété conformément à la division parcellaire qui a été réalisée par M. et Mme WINTER, géomètres à Coutras.

Considérant l'accord d'acquisition transmis par chacun des riverains :

- Mme RAOUI, en remplacement de Mmes CHAMPAGNE.
- M. BOITEZ.
- M. et Mme FEUGNET.
- M. et Mme ROUSSET.

Considérant l'estimation transmise par le service de France Domaine en date du 4 mai 2022,

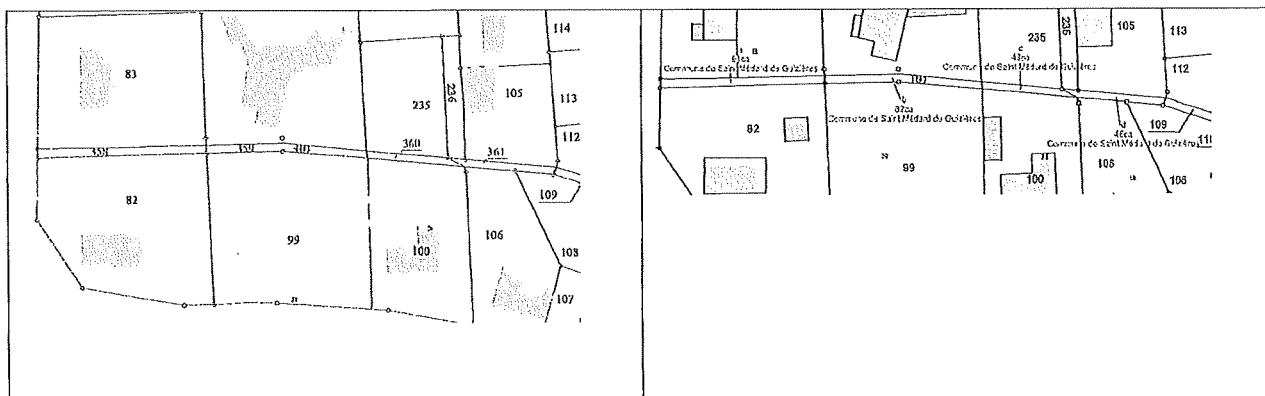
Considérant que ces parcelles n'ont jamais été classées dans le domaine public et que la commune n'a plus d'utilité à les conserver,

*Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et représentés :
18 Votes - 18 Pour :*

- *Annule et remplace la délibération n°064/2022 du 4 octobre 2022.*



- Accepte la cession des parcelles issues de la division de la parcelle ZR 101, tels qu'annexées ci-dessous, à savoir à :
 - Mme Hajarre Noheila RAOUI, Parcelle cadastrée ZR n°358 d'une contenance de 91ca.
 - M. Maxence Aldo BOITEZ, Parcelle cadastrée ZR n° 359 d'une contenance de 82ca.
 - M. Régis Philippe FEUGNET et Mme Marie-France GENDRE épouse FEUGNET, Parcelle cadastrée ZR n° 360 d'une contenance de 43ca.
 - M. Jean ROUSSET et Mme Annick Christiane FOUGÈRE épouse ROUSSET, Parcelle cadastrée ZR n° 361 d'une contenance de 46ca.
- Accepte la cession au tarif forfaitaire de 1,50€ par acquéreur.
- Dit que les frais de division, d'actes et d'enregistrements seront dus par la commune.
- Dit que la vente se réalisera par actes authentiques pour chacun des acquéreurs ci-dessus désignés.
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les formalités et signer tous documents ainsi que les actes authentiques à intervenir.
- Indique que la dépense résultant sera inscrite au budget communal de l'année en cours de laquelle se réalisera l'opération.



Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES,
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert